

Ce nouveau journal, c'est bien le vôtre.

Il parlera de votre logement, de votre consommation, de votre santé, de votre environnement en Ile de France. De vos problèmes bien sûr, mais également de vos expériences positives dont vous aimeriez faire profiter d'autres Parisiens. Et des questions auxquelles d'autres lecteurs auront peut-être envie de répondre. Vous êtes adhérent de la CLCV, vous habitez ou travaillez à Paris, et vous ne savez peut-être pas tout ce que fait votre association, et à quel point son champ d'intérêt et de compétences est large. Puisse cette feuille mensuelle vous permettre d'en savoir plus et, qui sait, de venir grossir la liste des bénévoles qui donnent un peu de leur temps à la vie de l'association et nous apportent leurs compétences.

Vincent Perrot, Président de la CLCV-Paris

Sommaire : congrès HLM, prix des médicaments, antennes relais, DAAF, brèves, portraits de groupes.

CLCV-Paris

29, rue Alphonse-Bertillon - Paris 15^e
 01 75 43 30 40
accueil@clcvparis.org

Vive le mensuel CLCV-Paris C'est elle, c'est vous, à Paris

Hommage à l'amitié entre Montaigne et La Boétie ?
 « parce que c'était lui ;
 parce que c'était moi. »
 Pas du tout, mais plutôt
 « parce que c'est elle ;
 parce que c'est vous. »
 C'est elle... mais qui ?
 Eh bien c'est la CLCV.
 C'est également toute l'information contenue et le lien qui nous unit.
 Information et liaison.

Mais pourquoi ce titre ?
C'est L(elle) C'est Vous
 Comme un jaillissement, cette élucubration dans l'enthousiasme se veut conduite par les dieux !

Beaucoup vont sourire, certains vont grimacer.

Mais tous nous pouvons espérer que notre CLCV que nous chérissons tant bouscule la confusion et soit mieux qu'un sigle qu'on n'arrive jamais à retenir parce qu'on a du mal, même à l'énoncer.

Chacun sait que le moyen mnémotechnique est une bonne façon d'apprendre. Et si en plus on y met une touche rock and roll, alors c'est mieux : CLCV à Paris

Mais qui fait quoi ?
 Vincent Perrot, notre président, est de fait le responsable-publication. Coordinatrice-réalisatrice, avec la main technicienne, elle est comme magicienne.

Un comité de lecture (pas trop gros pour avancer vite) a l'œil ouvert sur le contenu.

Pour les articles, c'est vous. Eh oui, c'est vous pour elle, car si c'est elle, c'est vous. C'est vous, c'est nous tous, pour présenter votre assoce, votre groupement, parler de ce qui va ou qui ne va pas. Et aussi Conso, Santé, Droit, bref tout notre quotidien, ce qui fait notre Cadre de Vie.

Pour finir, n'oublions pas que dans un an exactement nous aurons reçu nos bulletins de vote et dans nos halls ce sont les professions de foi dont la nôtre qui serviront de décor.

Et là, nous devons être bons, excellents, meilleurs que les autres, avec des thèmes qui bousculent, qui dérangent. Bonne route à nous tous.

Le Congrès HLM de Lille : la CLCV bien présente !

Le Congrès HLM qui s'est tenu du 24 au 26 septembre à Lille a permis à la CLCV de faire entendre sa voix lors des ateliers ou des séances plénières. Une quinzaine d'administrateurs élus CLCV d'organismes HLM d'Île-de-France étaient présents sur le stand CLCV, aux ateliers, lors de la rencontre organisée par la CLCV nationale le soir du 25. Mais il y a encore des bailleurs qui refusent d'inscrire les administrateurs locataires à ce Congrès qui les intéresse directement.



Si notre stand était trop « riquiqui » pour accueillir les 60 militants de la CLCV présents au milieu des 5000 congressistes, cela ne nous a pas empêché de nous exprimer ! Ce congrès était marqué par un relatif consensus entre l'État (représenté par plusieurs ministres dont Cécile Duflot pour

le logement) et l'Union de HLM (appelée USH) puisqu'ils viennent de signer un pacte pour développer la construction de logements sociaux. Mais comme ce pacte a été négocié et signé sans les associations nationales de locataires, nous avons distribué un tract CLCV le matin du 26 : « Un pacte sans impact !! »

Quant au développement de la concertation entre bailleurs et associations de locataires, tout relève encore de vœux pieux

et rien de nouveau n'est sorti et la future loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) ou loi Duflot ne l'aborde pas du tout : une loi ALUR sans allure !

Le combat continue donc et rendez-vous à Lyon en septembre 2014, deux mois avant les élections d'administrateurs locataires.

Même pas peur

Afin de pouvoir installer toutes les antennes 4G avant le 31 décembre 2013, l'État ne se préoccupe plus des règles de sécurité : la CLCV a découvert que la documentation technique officielle de l'ANFR (Agence nationale des fréquences) – autorité qui garantit la sécurité des personnes en matière d'exposition – n'a pas été mise à jour pour tenir compte de nouveaux types d'antennes – quadri bandes, et antennes à double faisceau – pour la 4G. Pourtant les travaux du Grenelle des Ondes ont mis en évidence un accroissement de puissance d'émissions de + 50 % avec la 4G, donc une dangerosité bien supérieure.

L'ANFR reconnaît que ces périmètres de sécurité pour ces nouvelles antennes n'ont pas été encore validés et que les services techniques de l'urbanisme n'ont reçu aucune information quant aux nouvelles distances exigées pour les ouvrants les plus proches. Pourtant 10000 supports 4G ont déjà été autorisés au 1^{er} octobre 2013 !

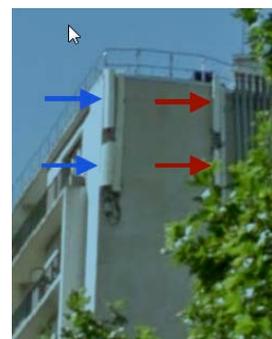
À Paris, cependant, des **antennes ont été installées en façade à moins de 1,5 mètre des balcons des résidents.**

Mais rien n'arrête la Mairie de Paris qui donne un avis favorable au mépris des règles techniques en vigueur et du principe de précaution.



En haut de l'immeuble, 2 antennes SFR vers azimut 120°, en dessous 2 antennes BOUYGUES TELECOM vers azimut 120°.

Les antennes SFR sont visibles depuis un des balcons et sans doute d'une fenêtre et il faut aussi prendre en compte les lobes secondaires dans le plan horizontal des antennes de SFR, ils balayent le balcon !



De l'autre côté de l'immeuble, (ci-contre) les 2 groupes d'antennes BOUYGUES TELECOM et SFR sont sur le pignon, ce sont les champs arrière au travers des murs qui sont à craindre. Mais qui s'en inquiète ?

Retrouvez tous les dossiers sur paris.fr

Médicaments non remboursés et concurrence : les pharmaciens ne jouent pas le jeu.

Des prix qui varient du simple au quadruple pour les médicaments en vente libre, une information en officine sur les prix des médicaments sur ordonnance non remboursés très largement déficiente, c'est ce que montre l'enquête réalisée par la CLCV de Paris dans 107 pharmacies de la capitale, en mars et avril 2013. Quatre pharmacies visitées sur cinq ne tenaient pas à disposition de ses clients un catalogue leur permettant de comparer librement les prix des seconds, sans avoir à les demander, et comme la réglementation l'exige. Parmi ces pharmaciens réfractaires à la transparence, il s'en est même trouvé 20 pour refuser de renseigner nos enquêteurs sur le prix des médicaments en vente libre.

Cette situation n'est pas admissible, dix ans après l'arrêté rendant obligatoire le libre accès à l'information sur les prix des médicaments non remboursables. Car quoi qu'en disent les pharmaciens, la santé a un prix, et nous devons faire jouer la concurrence lorsque c'est possible. Si nous pouvons comprendre la difficulté d'éditer un catalogue papier chaque fois que les prix changent, en revanche les officines peuvent facilement s'équiper d'un écran tactile relié à leur ordinateur.

Notre relevé a montré des écarts de prix allant jusqu'à presque 4 entre le moins cher et le plus cher. Notre « panier » de 6 produits nous a coûté de 19,14 € place de Catalogne (14^e) à 33,70 € boulevard Pasteur dans le 15^e arrondissement.

	Nbre de pharmacies	Le moins cher	Le plus cher	Max/min	Prix moyen à Paris	Prix moyen national (1)
Synthol : 225 ml	79	3,90 €, 6 ^e	6,95 €, 18 ^e	1,78	5,46 €	5,11
Maalox : boîte de 12 sans sucre	43	1,99 €, 6 ^e	6,60 €, 6 ^e	3,31	4,63 €	3,94
Actifed rhume : boîte de 15	71	3,55 €, 15 ^e	7,70 €, 12 ^e	2,17	5,81 €	5,32
Efferalgan Vitamine C	86	1,95 €, 6 ^e	4 €, 5 ^e	2,85	2,88 €	2,38
Imodiumlingual : boîte de 12	83	3 €, 5 ^e	7,12 €, 10 ^e	2,37	5,75 €	5,43
Nurofen 200 : boîte de 20	82	1,49 €, 5 ^e	5,94 €, 18 ^e	3,98	3,38 €	3,12

(1) : 523 pharmacies, sur 16 régions et 31 départements

Faites jouer la concurrence. Demandez le catalogue des prix des médicaments sur ordonnance et non remboursables et n'hésitez pas à faire le tour des pharmacies de votre quartier. Quant aux produits en vente libre, l'affichage du prix doit être parfaitement lisible par tous. Si votre pharmacien ne joue pas le jeu, faites-le nous savoir.

Détecteurs de fumée : cacophonie chez les bailleurs sociaux

Face à l'obligation de tout occupant de logement, locataire ou propriétaire, de poser et entretenir un ou plusieurs détecteurs de fumée avant le 8 mars 2015, la réponse des bailleurs manque singulièrement de cohérence !!

Une première catégorie applique la loi et renvoie à l'occupant, le locataire, la responsabilité de poser et d'entretenir le détecteur. Le bailleur se contente d'informer ses locataires de l'obligation légale et de donner des conseils pour l'achat, la pose et l'entretien. La seule vérification imposée sera celle de l'assureur du locataire qui demandera une preuve de la pose.

Position complètement inverse : le bailleur décide d'installer, à ses frais, les détecteurs dans l'ensemble des logements de son patrimoine. Le locataire n'aura qu'à ouvrir sa porte à l'entreprise chargée de la pose et vérifier régulièrement que le détecteur fonctionne... Un contrat d'entretien et de vérification des détecteurs pourra être passé avec une entreprise en l'intégrant dans les charges récupérables sur les locataires.

Enfin il y a des bailleurs qui espèrent bien tirer profit de cette opération : s'ils posent et entretiennent les détecteurs chez les locataires, c'est aux frais de ces derniers qui paieront, pendant 10 ans, une participation financière pouvant aller jusqu'à 66 € (Paris-Habitat) voire 72 € (projet de la SIEMP)... Il est bien évident que la CLCV refuse de signer des accords sur ces bases !

En magasin actuellement, le coût d'un détecteur (conforme à la norme EN 14604) varie entre 8,65 € et 35 € selon la puissance, la taille et la fourniture de piles longue durée...

Un bailleur parisien, la RIVP, a trouvé une solution intermédiaire : il propose la pose du détecteur pour un coût global de 34,80 €, mais ce n'est pas obligatoire et le locataire a la liberté de le faire lui-même sans être « taxé ». Evidemment, la CLCV préfère la position des bailleurs qui prennent tout en charge, mais celle de la RIVP peut être considérée comme un juste compromis...

Aussi soyez vigilant, ne vous faites pas berner par votre bailleur ! Et consultez-nous pour connaître notre position sur les propositions qui vous sont faites.

Le grand pique-nique de la CLCV



Dimanche 15 septembre, parc Georges-Brassens, grand pique-nique de la CLCV-Paris. Tous ceux qui sont venus se sont régalés des petits et grands plats apportés par chacun ! Dans une ambiance estivale, cette rencontre a été l'occasion d'échanges entre locataires de bailleurs différents.

Stop à la pub !

C'est une pollution au quotidien de nos boîtes aux lettres, tous ces prospectus, que nous jetons illico dans la poubelle des halls de nos immeubles. Des tonnes de papier chaque année et autant de tonnes de déchets à collecter et à traiter : près de 40 kg par boîte aux lettres et par an ! Plusieurs bailleurs parisiens, depuis de nombreuses années, sont entrés, avec la Ville de Paris, dans la démarche d'une réduction de ces déchets et incité leurs locataires à apposer sur leur boîte aux lettres des autocollants « stop pub ». Si certains bailleurs en fournissent sur simple demande, les autocollants sont aussi disponibles dans les mairies d'arrondissement et dans les bureaux de poste.

DansMaRue

« DansMaRue », c'est le nom du site mis à la disposition des Parisiens par la Ville de Paris pour signaler les dépôts d'ordures sauvages et pour améliorer la qualité de l'espace public. Un formulaire est en ligne. Si vous l'avez déjà utilisé ou si vous avez l'occasion de l'utiliser, « *C'est L, C'est Vous* », votre nouveau journal préféré, sera ravi que lui vous fassiez part de votre avis : efficace ou pas ?

« Dormez tranquilles bonnes gens ! »

5h 35, ce 27 septembre, Paris dort encore, Hélène, une adhérente, elle, essaie depuis des heures. N'en pouvant plus, elle allume son ordinateur : « Que se passe-t-il à votre centre d'incinération des ordures d'Ivry-sur-Seine ? Depuis le début de la semaine, nous respirons une intense odeur âcre de fumée particulièrement irritante pour les voies respiratoires, depuis que les vents ont orienté les fumées des cheminées vers le 13^e arrondissement ? », écrit-elle au Syctom. Quelques plus tard, ce dernier lui répond : « Nous avons bien reçu votre message. Depuis le début de la semaine, les vents proviennent effectivement bien du quart sud-est, donc orientés vers le 13^e. Nous avons vérifié [...]. Il s'avère que les deux fours ont marché tout à fait normalement et qu'aucun dysfonctionnement n'a été relevé » Et d'ajouter pour preuve : « Par ailleurs l'exploitant, très sensibilisé sur les problèmes d'odeurs, fait des rondes deux fois par jour sur toute la périphérie du site. Ces derniers jours, les rondiers n'ont rien relevé d'anormal en termes d'odeurs. Au vu de ces éléments, l'usine ne peut donc pas être à l'origine de cet épisode d'odeurs. »

La CLCV-Paris, en fin limier, a décidé de mener l'enquête auprès d'Airparif.

A consulter sans modération

L'« Association des locataires de la résidence FIAC 18^e » tient un blog où elle relate régulièrement ses actions et activités. Très fourni en informations, ce blog est très passionnant pour tous ceux qui s'intéressent aux autres associations CLCV, à la vie d'une association bien implantée et extrêmement active sur son quartier. Tapez :

assolocafiac.blogspot.com

PORTRAITS

A cette page et dans chaque numéro, deux associations ou groupements de locataires CLCV se racontent.

Groupement Résidence Beaudricourt Paris 13^e (bailleur : Logement francilien)



Située au cœur du quartier chinois du 13^e, la résidence Beaudricourt (bailleur social Logement francilien, LF) est un ensemble de bâtiments formant un îlot percé de rues piétonnes, organisé en unités de gestion. La nôtre regroupe les 4-10-12 rue Simone-Weil. La sociologie de l'immeuble est variée : des « 1 % patronal », classes moyennes insérées dans la vie active, et des familles assistées par les services sociaux et se sentant moins concernées. Certains

locataires sont ici depuis la construction de l'immeuble. À l'origine de notre groupement CLCV, plusieurs événements : le chauffage CPCU allait être installé et, fin novembre 2010, les charges augmentaient de 70 %. En effet, le LF avait cumulé la régularisation de l'exercice 2008, une augmentation générale des charges et, en plus, des provisions CPCU, alors que l'installation n'avait même pas commencé. Avec quelques locataires nous avons alors formé un groupement CLCV : Denis Garros nous a assistés pour un contrôle des charges qui montra le non respect des textes dans la récupération de certains coûts auprès des locataires. D'après négociations débutèrent alors avec le LF, allant jusqu'à la commission de conciliation de la Préfecture. Nous avons aussi contesté les évaluations des coûts CPCU, faites par des « thermiciens », et servant de base au calcul des provisions. Les élus du 13^e se sont impliqués : le Maire et l'adjoint au logement ont organisé plusieurs réunions locataires-bailleur. Ils suivent d'ailleurs toujours cette affaire. Nous avons refait les calculs d'évaluations, car certains locataires connaissaient le sujet et la CLCV nous a aidés également. Au final, nous avons obtenu une baisse générale des charges, et des récupérations indues nous ont été restituées par le LF. Quant aux provisions CPCU, elles ont baissé de 18 % sur la foi de nos calculs. Mais nous restons vigilants et effectuons chaque année un contrôle, afin de vérifier le coût réel de la CPCU. En effet, la facture CPCU étant globale, le LF sépare les coûts chauffage/eau chaude à partir du volume d'eau chaude consommé. Avec la formule qui donne l'énergie nécessaire à l'élévation de température de l'eau, on peut évaluer le coût du mètre cube d'eau chaude, qui ressort à 11€/m³ pour nous, ce que nous contestons.

Les jardins des Portes blanches Oser l'amitié - Paris 18^e (bailleur : I3F)



Nécessité de créer une association dynamique pour notre résidence. Hostilité immédiate d'une autre association existante réveillée à cette occasion. Les statuts, approuvés en réunion, ont été déposés à la préfecture. C'était en 2002.

Nous avons rejoint la CLCV sur les conseils d'un adhérent délégué au conseil départemental de concertation. Notre bailleur avait alors une vision restrictive du handicap, ne voulant prendre en compte que les personnes en fauteuil alors que nous sommes tous des handicapés potentiels. Après bien des batailles, le bailleur, rattrapé par la loi de février 2005, a procédé à des travaux de « résidentialisation » qui profitent à tous.

Nous organisons la fête des voisins – moment fort d'un lien social entre des résidents d'origines diverses, qui n'existait pas auparavant et dont le succès ne se dément pas – et la fête de fin d'année, autre manifestation dans l'esprit de nos statuts et de notre raison d'être, « *mieux faire se connaître les uns et les autres par des actions conviviales* ».

L'association intervient pour la résolution de problèmes particuliers, si besoin en relation avec le service juridique CLCV, mais aussi pour des questions à caractère général voire environnemental. Nous restons vigilants sur les installations d'antennes relais et déplorons le manque de concertation et d'information de I3F.

La sécurité des personnes et des biens est une de nos premières libertés. C'est, dans notre résidence, un problème récurrent pour lequel nous sommes en contact permanent avec les services tant de la Ville que de notre mairie d'arrondissement et du commissariat central.

Considérant qu'en contrepartie du loyer et des charges c'est au bailleur d'assurer la tranquillité de la résidence, nous sommes opposés à l'association concurrente qui a pris l'initiative, avec l'appui de I3F, d'abandonner les services du GPIS et de faire participer nos 258 logements au paiement d'un maître-chien au service très insuffisant de deux heures par nuit, d'autant plus aléatoire que les portes sur rue sont ouvertes à tous vents.

Ce samedi 12 octobre, des bénévoles de notre association ont participé à la mise en place d'un jardin partagé sous la conduite de l'association Veni Verdi, heureuse initiative du bailleur qui va contribuer à l'amélioration des relations de voisinage. Personne n'a ménagé sa peine dans la bonne humeur. Le résultat est bien là, prélude, nous l'espérons, à la prise en charge totale de nos pelouses.